



Convention sur la diversité biologique

Distr. : générale
22 septembre 2026
Français
Original : Anglais

**Conférence des Parties à la
Convention sur la diversité biologique
Dix-septième réunion
Erevan, 19–30 octobre 2026
Point 20 de l'ordre du jour provisoire*
Programme de travail pluriannuel
de la Conférence des Parties**

Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties***

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. La Conférence des Parties a périodiquement adopté des programmes de travail pluriannuels pour orienter son examen des questions au moment de ses prochaines rencontres. À la suite de l'adoption du premier Plan stratégique et de l'objectif de biodiversité de 2010, le programme de travail pluriannuel a évolué pour devenir un processus plus stratégique, renforcé davantage après l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal à la quinzième réunion de la Conférence des Parties.
2. Dans sa décision [15/33](#), la Conférence des Parties a noté qu'elle examinerait les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal à chacune de ses réunions jusqu'en 2030.
3. Dans sa décision 16/36, la Conférence des Parties a prié la Secrétaire exécutive, sous la direction de son Bureau, d'établir la liste des questions relatives au programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties pour examen à la présente réunion, en vue d'examiner et de mettre à jour le programme de travail pluriannuel pour la période allant jusqu'à 2030.
4. La liste des questions liées au programme de travail pluriannuel est présentée à l'annexe du projet de décision contenu à la section III de la présente note, et elle a été dressée en fonction de l'analyse des éléments suivants :
 - a) Les décisions pertinentes issues des quinzième et seizième réunions de la Conférence des Parties, qui comprennent des travaux pour la Conférence des Parties à sa dix-huitième ou dix-neuvième réunions, soutenus par les travaux des organes subsidiaires pertinents ainsi que du Secrétariat, comme résumé à l'annexe de la présente note ;
 - b) Les projets de décision pertinents pour examen par la Conférence des Parties pendant la présente réunion, qui comprennent des travaux précis pour la Conférence des Parties à sa dix-huitième ou dix-neuvième réunions, soutenus par les travaux des organes subsidiaires pertinents ainsi que du Secrétariat, comme résumé à l'annexe de la présente note.

* [CBD/COP/17/1/Rev.1](#).

** Le présent document est publié sans avoir été révisé officiellement par les services d'édition, à l'exception du projet de décision présenté à la section III.

5. La section II ci-dessous présente l'argumentation qui sous-tend l'organisation de la liste des questions comme fondement du programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties. La section III contient également un projet de décision devant être examiné par la Conférence des Parties.

II. Approche stratégique de l'organisation du programme de travail pluriannuel

6. Avec l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, la Conférence des Parties, dans sa décision [15/4](#), a décidé que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal servira de plan stratégique aux fins de l'application de la Convention et de ses Protocoles ainsi que des activités de ses organes et de son Secrétariat pour la période de 2022–2030. Par conséquent, le Cadre oriente l'approche stratégique de l'élaboration du programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties.

7. Il est aussi à noter qu'avec la mise en place de l'Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales dans le cadre de la décision [16/5](#), la Conférence des Parties, à partir de la présente rencontre, reçoit les contributions de trois organes subsidiaires, ce qui accroît la portée globale des travaux.

8. En outre, bien que le programme de travail pluriannuel serait principalement étayé par des travaux qui ont déjà fait l'objet de décisions de la Conférence des Parties – ou qui le feront au cours de la présente réunion – comme résumés dans l'annexe à la présente note, les aspects suivants devraient être pris en compte pour finaliser le programme : a) la souplesse nécessaire pour traiter les questions et les possibilités qui pourraient ressortir ; b) l'efficacité des processus généraux au titre de la Convention et de ses Protocoles ; et c) l'utilisation efficace du temps et des ressources par la Conférence des Parties pour entreprendre ses travaux, ainsi que par les trois organes subsidiaires pour appuyer les travaux de la Conférence des Parties.

9. À la lumière du contexte décrit précédemment, les questions liées au programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties ont été dégagées dans les catégories suivantes, comme résumées à l'annexe du projet de décision présenté à la section III de la présente note et avec les détails relatifs aux décisions sources résumés dans l'annexe à la présente note :

a) Questions en lien avec les mécanismes d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les questions qui font partie de cette catégorie portent principalement sur les conditions propices à la mise en œuvre efficace de la Convention et du Cadre et aux mécanismes de soutien à cette mise en œuvre. Elles comprennent, entre autres, la mobilisation des ressources et le mécanisme de financement ; la planification, le suivi, l'établissement de rapports et la révision ; la mise en œuvre de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales ; le renforcement et la création des capacités ; la coopération scientifique et technique ; le centre d'échange et la gestion des connaissances ; la coopération et la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

b) Besoins scientifiques et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les questions qui s'inscrivent dans cette catégorie portent principalement sur les besoins, les connaissances, les évaluations et les données probantes scientifiques et techniques nécessaires à l'appui de la mise en œuvre du Cadre. Ces questions comprennent, entre autres, les programmes de travail axés sur les biomes (p. ex. : diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique marine et côtière, biodiversité agricole, biodiversité insulaire) et des questions intersectorielles (p. ex. : aires protégées, biodiversité et changements climatiques, biodiversité et santé, espèces exotiques envahissantes) ; le suivi et les indicateurs ; les questions liées au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; la

biologie de synthèse ; et les questions scientifiques et techniques relatives aux Protocoles, comme l'évaluation et la gestion des risques.

c) Processus au titre de la Convention et de ses Protocoles. Les questions qui font partie de cette catégorie concernent principalement l'efficacité des processus de la Convention et de ses Protocoles.

III. Projet de décision

10. La Conférence des Parties voudra peut-être adopter une décision libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant sa décision [16/36](#) du 27 février 2025, dans laquelle elle a décidé d'examiner et de mettre à jour le programme de travail pluriannuel jusqu'en 2030 au cours de la présente réunion,

1. *Décide* d'adopter son programme de travail pluriannuel jusqu'en 2030, comme décrit dans l'annexe à la présente décision ;

2. Prie la Secrétaire exécutive, sous la direction de son Bureau, d'établir la liste des questions relatives au programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties pour la période au-delà de 2030, pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième réunion.

Annexe

Questions relatives au programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties à aborder lors de ses dix-huitième et dix-neuvième réunions

Réunion	Questions résumées sous forme de points à l'ordre du jour
Dix-huitième réunion (2028)	Questions en lien avec les mécanismes d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique^a et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal^b • Planification, suivi, rapports et examen • Mobilisation des ressources et mécanisme de financement • Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, y compris un examen de l'efficacité du mécanisme multilatéral de partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, notamment le Fonds de Cali • Questions relatives à l'article 8 j) et d'autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales • Renforcement et création des capacités et coopération technique et scientifique • Intégration et mobilisation au niveau infranational • Communication, éducation et sensibilisation du public Besoins scientifiques et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal • Examen et analyse stratégiques du programme de travail • Biologie de synthèse • Gestion durable de la faune sauvage • Biodiversité marine et côtière • Espèces exotiques envahissantes • Biodiversité et santé • Examen de la responsabilité et de la réparation dans le contexte de l'article 14 de la Convention

^a Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

^b Décision [15/4](#), annexe.

<i>Réunion</i>	<i>Questions résumées sous forme de points à l'ordre du jour</i>
	• Conséquences sur les travaux de la Convention des évaluations suivantes de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris sa deuxième évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques : ○ Évaluation méthodologique du suivi de la biodiversité et de la contribution de la nature aux peuples ○ Évaluation méthodologique de la planification spatiale intégrée et respectueuse de la biodiversité, et de la connectivité écologique
	Processus au titre de la Convention et de ses Protocoles Questions relatives à l'efficacité des processus de la Convention et ses Protocoles
Dix-neuvième réunion (2030)	Questions en lien avec les mécanismes d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal • Deuxième examen mondial des progrès collectifs à l'appui de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal • Suivi du Cadre • Mobilisation des ressources et mécanisme de financement • Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, y compris un examen de l'efficacité du mécanisme multilatéral de partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, notamment le Fonds de Cali • Examen final et suivi du Plan d'action pour l'égalité des sexes (2023-2030)^c, de la stratégie de mobilisation des ressources pour la période 2025-2030^d, du cadre stratégique à long terme pour le développement et le renforcement des capacités^e et du programme de travail de centre d'échange pour la période 2024-2030^f • Mise à jour sur les autres questions relatives aux mécanismes d'appui à la mise en œuvre • Questions relatives à l'article 8 j) et d'autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales, y compris l'examen, la révision et la mise à jour du programme de travail, pour la période au-delà de 2030 • Communication, éducation et sensibilisation du public Besoins scientifiques et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal • Examen et analyse stratégiques du programme de travail • Examen de la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques • Biologie de synthèse • Gestion durable de la faune sauvage • Biodiversité et changements climatiques • Biodiversité marine et côtière • Biodiversité et agriculture Processus au titre de la Convention et de ses Protocoles • Questions relatives à l'efficacité des processus de la Convention et ses Protocoles

^c Décision [15/11](#), annexe.^d Décision [16/34](#), annexe I.^e Décision [15/8](#), annexe I.^f Décision [16/4 A](#), annexe.

Note : Se reporter à l'annexe du document CBD/COP/17/8 pour voir un résumé des décisions et recommandations pertinentes.

Annexe

Aperçu des demandes de la Conférence des Parties pour ses travaux futurs à l'appui de l'élaboration d'un programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties

I. Aperçu des demandes de travaux futurs découlant de la quinzième et de la seizième réunions de la Conférence des Parties

<i>Numéro de document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>COP</i>
Décision 15/4	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	8	COP-18 COP-19
Décision 15/6 (connexe à la décision 16/32 et à la recommandation 7/1 B de l'OSA)	Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen	1 c) 1 d), 16	COP-18 COP-19
Décision 15/7 (connexe à la décision 16/32 et à la recommandation 7/2 de l'OSA)	Mobilisation des ressources	39	COP-18
Décision 15/8 (connexe aux recommandations 6/5 et 7/9 de l'OSA)	Renforcement et création des capacités et coopération technique et scientifique	16 i), annexe II, paragraphe 7	COP-19
Décision 15/9	Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques	19	COP-18
Décision 15/15	Mécanisme de financement	29	COP-18
Décision 16/9 A	Centre d'échange et gestion des connaissances	Annexe, paragraphe 6	COP-19
Décision 16/10	Communication, éducation et sensibilisation du public	6 c)	COP-18 COP-19
Décision 16/11	Questions relatives au programme de travail de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	2	COP-18 COP-19
Décision 16/23	Responsabilité et réparation (paragraphe 2 de l'article 14)	2	COP-18
Décision 16/26	Procédure relative à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts au sein des groupes d'experts	5	COP-19
Décision 16/32 (connexe à la décision 15/6 et à la recommandation 7/1 B de l'OSA)	Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen, y compris l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui sera effectué aux dix-septième et dix-neuvième réunions de la Conférence des Parties	6	COP-19
Décision 16/34	Mobilisation des ressources	22 (b-d), 23 (b-c)	COP-18 COP-19

(connexe à la décision [15/7](#) et à la recommandation [7/2](#) de l'OSA)

Abréviations : COP, Conférence des Parties ; OSA, Organe subsidiaire chargé de l'application

II. Aperçu des projets de décisions pour la dix-septième réunion de la Conférence des Parties qui contiennent des demandes de travaux futurs en vue de sa dix-huitième ou dix-neuvième réunions

<i>Recommandation</i>	<i>Titre</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Réunion de la COP</i>
Recommandation 6/2 de l'OSA	Mécanisme de financement	16 (a-b)	COP-18
Recommandation 6/4 de l'OSA	Examen de mi-mandat mise en œuvre nationale du plan d'action pour l'égalité des sexes (2023-2030)	6 c)	COP-19
Recommandation 6/5 de l'OSA (connexe à la décision 15/8 et à la recommandation 7/9 de l'OSA)	Renforcement et création des capacités et coopération technique et scientifique	2, 7 a), 7 c)	COP-18 COP-19
Recommandation 6/8 de l'OSA	Options pour améliorer encore l'efficacité des réunions dans le cadre de la Convention et de ses Protocoles	8 c), 9 b)	COP-18
Recommandation 7/1 B de l'OSA (connexe aux décisions 15/6 et 16/32)	Planification, suivi, établissement de rapports et examen : examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties	10, 11, 12, 13, 19, 20, 22 i), 22 j)	COP-18 COP-19
Recommandation 7/2 de l'OSA (connexe aux décisions 15/7 et 16/34)	Mobilisation des ressources	6, 9, 11, 13 (option A), 13 (option B), 12 (option C), 14 (option D)	COP-18 COP-19
Recommandation 7/3 de l'OSA	Mécanisme de financement	21	COP-18
Recommandation 7/4 de l'OSA	Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques	2.Alt, 3, 12, 17	COP-18 COP-19
Recommandation 7/8 de l'OSA	Collaboration avec les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales afin d'améliorer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	12	COP-18
Recommandation 7/9 de l'OSA (connexe à la décision 15/8 et à la recommandation 6/5 de l'OSA)	Renforcement et création des capacités et coopération technique et scientifique	27 c), 27 e)	COP-18
Recommandation 7/10 de l'OSA	Centre d'échange et gestion des connaissances	9 h)	COP-19
Recommandation 7/11 de l'OSA	Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre eux	7 e)	COP-18

<i>Recommandation</i>	<i>Titre</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Réunion de la COP</i>
Recommandation 7/12 de l'OSA	Communication, éducation et sensibilisation du public	3, 8 b)	COP-18 COP-19
Recommandation 1/4 de l'OS8j)	Processus d'examen et de mise à jour du Glossaire facultatif des termes et concepts clés dans le contexte de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention	3	COP-18
Recommandation 27/4 de l'OSASTT	Examen et analyse stratégiques des programmes de travail établis au titre de la Convention dans le contexte du Cadre	8	COP-18
Recommandation 27/6 A de l'OSASTT	Domaines dans lesquels des travaux plus poussés pourraient être menés dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : biodiversité, y compris l'aménagement du territoire	1	COP-18
Recommandation 27/6 B de l'OSASTT	Domaines dans lesquels des travaux plus poussés pourraient être menés dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : pollution et biodiversité	4 (option 1), 3 (option 2)	COP-18
Recommandation 27/6 C de l'OSASTT	Domaines dans lesquels des travaux plus poussés pourraient être menés dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : activités, produits et services fondés sur la biodiversité durable, qui améliorent la biodiversité	1	COP-18
Recommandation 27/6 D de l'OSASTT	Domaines dans lesquels des travaux plus poussés pourraient être menés dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : équité, égalité des sexes et approche fondée sur les droits de l'homme en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques	1	COP-18
Recommandation 27/8 de l'OSASTT	Espèces exotiques envahissantes	3	COP-18
Recommandation 27/9 de l'OSASTT	Biodiversité et agriculture	12, 13	COP-18
Recommandation 27/10 de l'OSASTT	Biodiversité et santé	7	COP-18
Recommandation 28/3 de l'OSASTT	Biologie de synthèse	12, 13, 14, 14.Alt	COP-18 COP-19
Recommandation 28/4 de l'OSASTT	Gestion durable de la faune sauvage	9	COP-18
Recommandation 28/5 de l'OSASTT	Besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : examen stratégique et mise à jour du programme de travail sur les aires protégées	13, 14	COP-18
Recommandation 28/6 de l'OSASTT	Biodiversité marine et côtière	7, 18 b), 18 c), 18 e), 18 f)	COP-18 COP-19

Abréviations : COP, Conférence des Parties ; OS8j), Organe subsidiaire chargé du suivi de l'article 8 j) et des autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et communautés locales ; OSA, Organe subsidiaire chargé de l'application ; OSASTT : Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.
